

L'Unifa salue le vote du Parlement en faveur du nouveau règlement européen

© 02/04/2019 | 🧑‍🌾 CLG • 📰 Terre-net Média

L'Union des industries de la fertilisation (Unifa), accueille avec satisfaction le vote du Parlement européen en faveur du nouveau règlement européen des matières fertilisantes.

Le vote favorable du **Parlement européen** est une nouvelle étape de franchie dans le processus législatif pour les **matières fertilisantes**. Il permet d'envisager une probable publication du nouveau **règlement** en mai, après le vote définitif du Conseil de l'Union européenne. Pour l'**Unifa**, qui représente les acteurs français de la nutrition des plantes (engrais, amendements et biostimulants) et s'engage pour l'économie circulaire, cette avancée est une satisfaction.

Florence Nys, déléguée générale de l'Unifa, explique : « Ce nouveau règlement définit des règles communes à tous les acteurs européens de la fertilisation sans compromis sur la qualité, l'innocuité pour l'environnement, la santé et la performance agronomique. Il participe ainsi à une montée en gamme des matières fertilisantes et, par extension, des productions agricoles européennes. »

A lire aussi >> [Epannage d'engrais et pollution de l'air: L'Unifa alerte sur l'impérative réduction des émissions d'ammoniac](#)

« Première mesure du **paquet économie circulaire de l'Union européenne**, le nouveau règlement européen vise également à donner accès à l'industrie à de nouvelles ressources, ou matières premières secondaires, issues du recyclage. Promotion de la fertilisation raisonnée, conception des sites de production et leur proximité aux lieux de consommation, recherche de solutions innovantes... Le règlement est une nouvelle opportunité pour une industrie engagée dans un progrès durable et de ce fait soucieuse d'économiser la ressource naturelle. Pour rappel, depuis les années 90, alors que la production agricole a augmenté de 30 %, la consommation d'azote minéral a baissé de 20 %. »

« Dès le début des travaux, l'Unifa a soutenu une réglementation européenne permettant l'harmonisation de la mise sur le marché de l'ensemble des fertilisants, à la condition qu'elle soit équitable et ne pénalise ni l'emploi, ni la compétitivité du secteur agricole européen. Si le marquage CE pour les fertilisants organiques, organo-minéraux et les biostimulants ainsi que l'introduction des sous-produits industriels constituent une avancée considérable, d'autres aspects nécessitent encore un important travail d'interprétation pour une application efficace et équilibrée du règlement », souligne Florence Nys.

L'Unifa entend désormais mettre à disposition des pouvoirs publics et ministères son expertise en matière de fertilisation, afin de poursuivre ses travaux dans le domaine normatif et réglementaire.

En savoir plus >> [L'étude Unifa-Citepa sur la réduction des émissions d'ammoniac liées à l'usage d'engrais minéraux à l'horizon 2030](#)

A lire aussi >> [Ammoniac dans l'air, cadmium dans le sol : deux enjeux de réduction pour l'Unifa](#)